

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 11

Artikel: Questions économiques
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383223>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ouvrière doit engager les syndiqués les mieux partagés, à comprendre les besoins de leurs camarades et à faire joyeusement le sacrifice d'une habitude; car, il ne s'agit que de cela.

D'après notre projet, l'ouvrier métallurgiste ou horloger recevrait un journal identique au sien; le titre seul serait modifié. La dernière page pourrait contenir les nouvelles des sections avec les offres et demandes d'ouvriers. Les annonces-réclames disparaîtraient peut-être, ce qui ne serait pas un mal.

Les typographes ne verraient pas de grands changements, leurs affaires particulières seraient traitées en quatrième page et tous les syndiqués romands auraient le grand avantage de bénéficier des excellents collaborateurs du *Gutenberg* dans les trois premières pages traitant les questions d'ordre général. Il en serait de même pour les lecteurs du *Tramway romand* et du *Journal des chemins de fer*. Tandis que les syndiqués des autres fédérations pourraient ainsi, par ce moyen, lire un journal intéressant, rédigé entièrement en français et capable de les instruire.

Les lecteurs de ce journal unique auraient des articles variés comme nous le disons plus haut, puisque les meilleures plumes ouvrières romandes y collaboreraient par des articles originaux. Les idées échangées par les militants de toutes les fédérations intéressées seraient d'un grand profit pour chacun. Ils apprendraient à se connaître mieux. L'unité du mouvement ouvrier romand y gagnerait, et par lui tout le mouvement ouvrier suisse.

La question est actuellement posée. Les militants syndiqués réunis aux conférences de Bienne et de Lausanne, furent unanimes à l'admettre en principe.

A l'unanimité également, la Commission syndicale suisse en approuva l'idée et chargea le secrétariat d'en poursuivre la réalisation. Ce projet aboutira certainement, si chacun veut bien se placer au-dessus de toute préoccupation personnelle pour n'envisager que la prospérité de l'organisation ouvrière dans son ensemble.

Ch. Schürch.



Questions économiques

Une coopérative suisse de navigation. — La joyeuse utopie qui donna lieu à tant de plaisanteries, la marine suisse, est en voie de réalisation. La difficulté de se procurer les vaisseaux nécessaires au transport de marchandises à destination de la Suisse, a conduit à la création d'une coopérative de navigation, avec un capital de 100 millions, dont 50 millions souscrits par la Confé-

dération. Les autres parts sont souscrites dans les milieux de la S. S. S. La Confédération doit posséder la majorité absolue dans le conseil d'administration.

Le tonnage obtenu par cette société doit être de 105,000 tonnes brutes, dont 88,000 utilisables, contre 50,000 que la Confédération a actuellement à sa disposition. Reste à savoir si ce tonnage sera réellement disponible ou si de puissants capitalistes ne l'auront pas déjà accaparé.

Pour se procurer les fonds nécessaires, ainsi que les sommes qu'il lui faudra pour se procurer, d'autre part, du tonnage, on projette, au Palais fédéral, l'émission d'un emprunt de ravitaillement national, sous forme de bons du trésor à courte échéance. Les bons seraient émis par les banques, contre une commission et procureraient en un ou deux ans à la Confédération les moyens financiers dont elle a besoin.

La question des pommes de terre. — La manière dont la répartition des pommes de terre se fait cette année ne répond pas plus que celles de l'année dernière aux besoins des consommateurs. Aux protestations de la classe ouvrière contre la minime quantité requise des producteurs, on opposa la mauvaise récolte. Cependant le secrétaire des paysans lui-même reconnut que la récolte ne fut pas aussi mauvaise qu'on le supposait et c'est en raison de la mauvaise récolte prévue que des prix extraordinairement hauts furent fixés! Le Conseil fédéral laisse entrevoir aux consommateurs une nouvelle ration pour le printemps. Pourra-t-il tenir sa promesse, la question se pose.

Pour les ayants droit aux prix réduits, le Conseil fédéral prend à sa charge les deux tiers de la différence excédant le prix de 20 fr. les cent kilos, si les communes et les cantons prennent l'autre tiers à leur charge. La part de la Confédération doit être d'au moins fr. 2.67.

Il est absurde d'empêcher la vente directe du producteur aux particuliers. Cette mesure, strictement observée par certains cantons, a permis d'augmenter le prix de ce produit de 40 %.

La question du pain. — La répartition insuffisante du pain se fait toujours plus sentir dans les milieux ouvriers, et d'autant plus à cause de la rigueur observée dans la remise de la carte supplémentaire. Le Conseil fédéral, auquel cette situation intenable fut soumise, a promis de faire tout ce qui lui sera possible pour augmenter l'importation des céréales, afin d'être à même de doubler la ration actuelle.

Le Conseil fédéral a en outre décidé d'augmenter de 2 centimes sa subvention aux ayants droit aux prix réduits, dans la pensée que les cantons et les communes accorderont aussi une subvention de 1 centime.

Ainsi l'élévation du prix du pain due à l'augmentation du combustible et de la main-d'œuvre ne les atteindrait pas.

La question du lait. — La carte fédérale de lait entra en vigueur le 1^{er} novembre. Elle apporta bien des changements dans nombre de cantons. La ration de lait pour adultes et jeunes gens au-dessus de 15 ans comporte 0,5 litre par jour. Pour les enfants de 5 à 15 ans et vieillards au-dessus de 60 ans 0,75 litre et pour les enfants au-dessous de 5 ans, 1 litre par jour. On envisage que ce rationnement pourrait être passablement diminué au cours de l'hiver, les perspectives pour la production du lait étant plutôt mauvaises, malgré la fermeture des condenseries.

D'après une statistique de l'office du lait, le recensement du bétail en rapport aux vaches laitières donne les chiffres suivants:

	1911	1916	1918
	Pièces	Pièces	Pièces
Vaches	796,909	849,011	785,547
Autre bétail bovin	646,574	766,822	744,618
Total	1,443,483	1,615,893	1,530,165
Vaches laitières	55,2 %	52,54 %	51,33 %

La diminution ne paraît pas sensible, mais il faut remarquer que le rendement en lait par vache a diminué et que la population a augmenté de quelques centaines de mille unités depuis 1911, et que du fait de la rareté des vivres, l'on est plus porté à boire du lait depuis la guerre.

La question du logement. — Sur cette brûlante question, un pas vient d'être franchi. La Confédération vient de prêter une somme de deux millions à 2½ % à la ville de Berne, à la condition que le canton et la ville en fassent autant.

Zurich s'est également annoncé pour demander un prêt de sept millions de francs.



Les offices de salaires

A la demande du Département de l'économie publique, notre camarade Greulich a rédigé un projet pour la création d'offices de salaires, qui a été discuté dans la dernière séance de la commission syndicale, comme nous l'avons dit dans la *Revue* du 1^{er} septembre.

L'office doit être rattaché au Département de l'économie publique et se composer d'un directeur comme président, assisté de six membres neutres et d'autant de représentants nommés par le Conseil fédéral, à parts égales sur préavis des organisations ouvrières et patronales. Des commissions de salaires sont prévues dans les divers groupes de métier, avec une organisation analogue à l'office des salaires. Ces commissions

auraient pour tâche d'examiner les litiges qui lui seraient soumis et de fixer les salaires minima d'après les villes ou régions en cause. Si une entente était impossible entre intéressés, la commission aurait le droit de se prononcer à la majorité. L'instance de recours serait l'office des salaires. Si le salaire minimum fixé n'était pas payé par le patron, la commission lui envoie un avertissement. Au cas où cet avertissement resterait sans résultat, le fautif serait condamné à payer la partie du salaire ainsi retenu plus une amende égale au quadruple du montant retenu.

L'office des salaires serait avant tout un organe destiné à améliorer la situation économique des petits salaires, du commerce et de l'industrie à domicile en particulier. L'auteur du projet part de l'idée que les faibles salaires constituent un poids mort, qui empêchent une élévation normale de ceux des mieux situés. Par ce moyen, les conditions pourront se rapprocher quelque peu, et ouvrir ainsi la voie à de nouvelles revendications parmi les salariés mieux payés.

Le camarade Greulich appuie son projet d'un rapport au Département de l'économie publique, dans lequel il expose le développement du travail et le devoir qu'a la société actuelle de protéger ceux qui, économiquement, sont faibles.



Une grève d'employés de banques

La guerre aura beaucoup contribué à rapprocher les salariés. Trop longtemps les employés de bureaux se sont tenus à l'écart du mouvement syndical ouvrier. Une fausse conception de leur situation véritable en faisait trop souvent de petits messieurs, très flattés de se commettre avec les privilégiés de la fortune, dont ils formaient la clientèle électorale. A les voir si correctement mis, en hauts cols et manchettes blanches, chacun leur supposait de bons appointements, bien supérieurs aux modestes salaires des ouvriers. Le mouvement de Zurich vient de révéler leurs conditions d'existences.

L'Union des employés de banque de Zurich, commença son action par une enquête à laquelle répondirent environ 1500 employés. Les questionnaires rentrés établirent:

Qu'un employé âgé de 19 ans, 6 ans de classes primaires, 3 années de secondaires, 3 ans d'apprentissage, parlant français et allemand, touche un salaire de 150 fr. par mois. — Un employé âgé de 20 ans, 6 années de primaires, 2 de secondaires, 1 an d'école de commerce, 3 ans de pratique, gagne le minime salaire de 125 fr. par mois. — Une employée âgée de 21 ans, classes primaires et secondaires, 3 années de classes supérieures des